

Lestelle-Bétharram



Fin d'un arc en ciel sur l'Isarce, vu du village

Bulletin municipal
Juillet 2020

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------|
| <i>Le mot du Maire</i> ----- | page 1 |
| Le mot de la Rédactrice ----- | page 3 |
| Comptes rendus des séances du Conseil municipal ----- | pages 4/12 |
| Le village en images ----- | pages 13/16 |
| Le nouveau parcours d'orientation ----- | page 17 |
| Centre de loisirs Intercommunal Pinocchio ----- | pages 18/19 |
| Un peu d'humour ----- | pages 20/21 |
| Commission tourisme ----- | page 22/23 |
| La vie des Associations ----- | page 24/30 |
| Numéros utiles ----- | page 31 |
| Etat civil ----- | page 32 |
| Dates à retenir----- | page 32 |

LE MOT DU MAIRE

La période de confinement que nous venons de vivre n'a été facile pour personne. L'isolement, la crainte d'être contaminé, les difficultés pour circuler, la distanciation avec notre entourage familial ont bousculé nos habitudes et notre rythme de vie.

Bien que les mesures de confinement aient été levées, le risque de contamination existe encore et justifie toutes les mesures de protection et règles de vigilances préconisées.

Nous savons que notre région a été plus épargnée que d'autres par cette épidémie. De nombreuses initiatives solidaires ont atténué les conséquences de l'isolement pour les personnes les plus fragiles.

C'est le cas à Lestelle-Bétharram où nombre de volontaires se sont très vite manifestés pour aider à faire des courses, fabriquer des masques, participer au fonctionnement du centre médical de Bénéjacq, Merci pour ce dévouement et cette solidarité spontanée.

L'épicerie, la boulangerie ont tenu à assurer leur mission de proximité en restant ouvert et en assurant des livraisons à domicile. Le garage a continué à fonctionner pour assurer les dépannages les plus urgents.

Grâce à eux la vie a été plus facile et le lien social s'est maintenu.

Alors ne l'oublions pas, remercions les et bien qu'ayant retrouvé la possibilité de se déplacer, restons fidèle à nos commerces et services locaux. Souvenons-nous que leur existence n'est pas superflue, qu'ils ont besoin de nous pour continuer à fonctionner et que nous aurons besoin d'eux pour qu'il continue à faire bon vivre dans notre village.

Merci aussi au personnel communal qui a assuré, dans des conditions adaptées, la continuité du service public. Merci aux élus qui se sont chargés de distribuer les masques que la Commune avait mis à disposition.

Je remercie et salue également les professionnels soignants, médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes.

Ils ont continué à assurer leur mission de soins aux patients. Ils se sont aussi mobilisés pour mettre en place et faire fonctionner, avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Nay, le centre médical avancé de Bénéjacq. Celui-ci est destiné à recevoir les patients suspectés d'être porteurs du COVID 19. Je tiens à souligner que les professionnels Lestellois ont été particulièrement actifs au sein de ce dispositif.

Par ailleurs, la mobilisation et le professionnalisme du personnel de l'EHPAD de Bétharram ont permis d'éviter une contamination au sein de la structure.

Donc BRAVO et MERCI à tous.

Et puis n'oublions pas que des établissements ont dû cesser toute activité pendant deux mois. C'est le cas du salon de coiffure, des hôtels restaurants Ô Quatre Saisons et Le Vieux Logis.

Le camping et les locations saisonnières ont eux aussi souffert pendant cette période avec des annulations de réservations et un prévisionnel pour l'été peu fourni.

J'espère et je souhaite qu'ils retrouvent dans les semaines et mois à venir, un niveau d'activité qui leur permettra de surmonter ces difficultés.

Le premier tour des élections municipales a eu lieu deux jours avant la décision de confinement. A Lestelle-Bétharram le taux de participation a été de 70 %. A l'issue de ce scrutin, les quinze candidats de la liste que je conduisais ont été très largement élus. Nous vous en remercions très sincèrement et ferons tout pour être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée.

Il me reste chers amis, à vous souhaiter un très bon été. N'oublions pas que la crise sanitaire n'est pas encore terminée et que même pendant les vacances la vigilance reste de mise.

Jean-Marie BERCHON

LE MOT DE LA REDACTRICE

Et si c'était le moment ?

Et si c'était le moment pour se remettre en question.
Et si c'était le moment pour remettre l'humain au centre.

En finir avec cette société prônant l'individualisme. Non, nous ne naissons pas individualistes, nous le devenons.

Les périodes plus difficiles comme celle que nous vivons, nous montrent que la solidarité est en chacun de nous. Pour en faire une normalité, et non plus une exception.

Et si c'était le moment pour réapprendre à consommer.
Pas seulement notre alimentation ! Non, tout.

Se réapproprier nos vies, nos besoins, nos envies. Prendre du recul, analyser et comprendre ce dont nous avons vraiment besoin, et agir en conséquence. Privilégier nos petits commerçants, le local, le durable ...

Et si c'était le moment pour se reconnecter. S'écouter, se faire du bien, méditer.
Notre bien-être, et celui des autres, passe par là. La bienveillance envers autrui, la solidarité, notre manière de nous considérer, en découlera.

Pour se reconnecter à la nature ensuite. Elle nous apporte tellement ! Et nous la détruisons !! Elle fait partie de nous. Nous devons réapprendre à vivre avec elle, à ses côtés, en osmose. Nous avons tant à apprendre d'elle. L'Homme et la nature ne sont qu'un, recréons ce lien.

Et si c'était simplement le moment pour prendre le temps. Prendre le temps pour soi, pour les autres, pour nos vies, notre environnement, notre bonheur.
Pour ne pas redémarrer, une fois cette page tournée, comme s'il ne s'était rien passé.

Prendre le temps pour réfléchir, construire une société meilleure, plus juste, plus durable, et qui a du sens.

ENSEMBLE.

Monique Duhourcau

**COMPTES RENDUS
DE SEANCES
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 25 février 2020

Tous les conseillers municipaux étaient présents, à l'exception de M. Martell (pouvoir donné à M. Graciaa), M. Capdeboscq (pouvoir donné à M. Sépé) et M. Breuillé, M. Nicolau-Parrô a donné pouvoir à Mme Bonnefon lorsqu'il a dû quitter la séance.

Secrétaire de séance : M. Graciaa

1. Comptes de gestion des budgets : communal, locaux commerciaux et camp de tourisme.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité

2. Comptes Administratifs.

a. Commune

La taxe d'habitation s'est soldée par une baisse de 12 000 € par rapport à l'année antérieure. Cette baisse provient d'un reclassement des surfaces non affectées de la maison de retraite. Une demande de révision se traduira par une recette ultérieure de 6 800 €.

Certaines recettes ne seront encaissées qu'en 2020, à savoir le reversement des frais de personnel 4 295 €, du camp de tourisme et des coupes de bois pour 9 200 €. L'exercice dégage des fonds libres à hauteur de 11 462,72 € qui seront reportés sur le budget 2020.

b. Camp de tourisme

Le budget du camp de tourisme affiche un excédent de 16 276,19 €, mais le remboursement des frais de personnel d'un montant de 4 295 € seront acquittés en 2020.

c. Locaux commerciaux.

La vue d'ensemble se traduit par un excédent de 3 090,96 € reportés sur le budget 2020 grâce à une participation du budget communal de 3 200 €.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

3. Affectation du résultat des budgets : communal, eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.

Les conseillers municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

4. Ouverture de Crédits d'Investissement.

L'ouverture de crédits d'investissement est autorisée avant le vote du budget pour un montant du ¼ des investissements de l'année précédente ($94\,560/4 = 23\,640$ €). Ils permettront en particulier de régler les factures ENEDIS pour le Calvaire et l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

5. Mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) et prise de compétence de la CCPN.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) établit une politique de santé au niveau des territoires et met en place des actions de prévention ayant un impact sur la santé des populations. Les quatre axes d'action concernent :

- l'accès aux soins
- l'accompagnement à la perte d'autonomie
- La prévention et la promotion de la santé
- L'environnement favorable à la santé.

Une convention partenariale a été validée entre l'ARS, notre Communauté des Communes et celles du Luy de Béarn et du Nord de Béarn.

Le CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette prise de compétence par la CCPN.

Séance du 25 Mai 2020

Les membres du conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M. Graciaa

1. Election du Maire.

M. BERCHON Jean-Marie est élu Maire par 15 voix sur 15

2. Election des ADJOINTS

1^{er} adjoint : M. GRACIAA Alain, élu par 15 voix sur 15

2^{ème} adjoint : M. LADESBIE Jean-Marc, élu par 15 voix sur 15

3^{ème} adjoint : Mme BONNEFON Muriel, élue par 15 voix sur 15

4^{ème} adjoint : Mme DUHOURCAU Monique, élue par 15 voix sur 15

3. Lecture de la charte de l' élu local

Discours du Maire

Le Maire, nouvellement élu pour son quatrième mandat, se dit très heureux et honoré de la confiance témoignée par les Lestellois à la totalité de son équipe et les en remercie sincèrement.

Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour leur implication dans leur travail au service de la Commune et leur sens du service public.

Il rend également hommage au travail effectué par le précédent conseil municipal et remercie très sincèrement les élus qui en faisaient partie, avec un message particulier de gratitude pour Jean SÉPÉ conseiller municipal pendant 19 ans dont 12 ans en tant qu'adjoint aux travaux.

Au sein du conseil municipal les élus auront à cœur de mettre en place le programme proposé pendant la campagne et de travailler sans discernement au service de tous les habitants et de leur village

4. Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes

Suite aux nouvelles dispositions législatives, le Maire souhaite maintenir le taux actuel de son indemnité à 31 % de l'indice brut 1027 au lieu des 40,3 % prévus par la loi. L'économie pour le budget communal est de 5.855 €. Il propose de retenir le taux de 10,70 % pour l'indemnité des adjoints.

Le conseil approuve la proposition du Maire.

5. Commissions communales

Finances :

Monsieur Alain GRACIAA, Vice-Président

Mme Monique DUHOURCAU

M. Denis CAZUS

Mme Gisèle BETRAN

Travaux – Urbanisme- Bâtiments communaux :

Monsieur Jean-Marc LADESBIE, Vice-Président

M. Denis CAZUS

Mme Gisèle BETRAN

Mme Nadine L'HARIDON

M. Eric LUCCHINI

Voirie

M. Mathias MARTELL, Vice-Président

M. Jean-Marc LADESBIE

M. Denis CAZUS

Mme Nadine L'HARIDON

M. Roland BOITEAU

Agriculture – Forêt- Terrains communaux-Faune sauvage

Monsieur Denis CAZUS, Vice-Président

Mme Gisèle BETRAN

Mme Nadine L'HARIDON

Mme Marie-Anne VISSIERES

M. Mario DE SOUSA

M. Eric LUCCHINI

Scolaire et périscolaire

Madame Sabine MAGENDIE, Vice-Présidente

M. Alain GRACIAA

Mme Monique DUHOURCAU

M. Eric LUCCHINI

Culture – Communication

Madame Monique DUHOURCAU, Vice-Présidente

M. Alain GRACIAA

Mme Sabine MAGENDIE

Mme Nadine L'HARIDON

Mme Marie-Anne VISSIERES

M. Mario DE SOUSA

Mme Marie José MENGELLE

Animations – Réception

Madame Marie José MENGELLE, Vice-Présidente

M. Jean-Marc LADESBIE

M. Roland BOITEAU

Mme Marie-Anne VISSIERES

M. Mario DE SOUSA

Tourisme – Environnement - Fleurissement

Madame Muriel BONNEFON, Vice-Présidente

M. Jean-Marc LADESBIE

Mme Monique DUHOURCAU

Mme Sabine MAGENDIE

Mme Marie José MENGELLE

Jeunesse et sports

Monsieur Mario DE SOUSA, Vice-Président

M. Roland BOITEAU

Mme Marie José MENGELLE

Cimetière :

Monsieur Alain GRACIAA, Vice-Président

Mme Muriel BONNEFON

M. Denis CAZUS

Mme Nadine L'HARIDON

M. Roland BOITEAU

Site Internet:

Madame Marie José MENGELLE, Vice-Présidente

Mme Monique DUHOURCAU

Mme Gisèle BETRAN

Mme Marie-Anne VISSIERES

M. Mario DE SOUSA

6. Désignation des délégués au sein du SIVU Pinocchio

TITULAIRES :

M. Jean-Marie BERCHON

Mme Sabine MAGENDIE

SUPPLEANTS

Mme Monique DUHOURCAU

Mme Nadine L'HARIDON

7. Restauration du Calvaire de Bétharram

Les appels d'offre pour choisir le Maître d'œuvre de la rénovation des stations 7 à 10, puis 11 à 15 du Calvaire vont être lancés. Le montant des travaux pour l'ensemble de ces deux tranches est de l'ordre du million d'Euros. Les subventions seront apportées par l'Etat (45%), la Région (15% sur un montant maximum de 200.000 €), le Département (120.000 €) et le reste à charge sera couvert par les dons faits à la fondation du Patrimoine et l'Association des Amis du Sanctuaire.

Le conseil approuve le plan de financement de la tranche correspondant aux stations 7 à 10 et sollicite la Région pour la réalisation de cette opération.

8. Fête de la Saint Jean

Du fait de la pandémie, le conseil décide d'annuler les fêtes locales de juin 2020

9. Questions diverses :

- Les travaux concernant le chemin piétonnier prévu à l'entrée du village vont débuter. Sur un coût de 26.000 € HT, nous avons pu obtenir 21.000 € de subventions (dont 15.000 € au titre des crédits déconcentrés alloués par nos conseillers départementaux M. PETCHOT-BACQUE et Mme CABANNE).
- Les masques pour nous protéger du COVID 19, ont été attribués en fonction de l'âge de nos concitoyens (portés à domicile pour les plus de 70 ans, puis distribués en salle de Lestelette pour les 40-69 ans).
- Dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu entre le 15 juin et le 15 juillet, le Commissaire enquêteur pour le PLU tiendra des permanences à la Mairie, les 15 juin, 24 juin, 4 juillet et 15 juillet.

Séance du 25 Juin 2020

Les membres du conseil municipal sont présents.

Secrétaire de séance : M. Graciaa.

Fixation des Taux des Impôts Locaux 2020 :

Compte tenu du produit attendu de 96.183 € pour le budget 2020 les taux suivants sont votés à l'unanimité, sans augmentation :

- taxe foncière bâti : 10,06 %
- taxe foncière non Bâti : 42,50 %

Tarifs 2020 :

✓ Concession cimetière (le m²) - Inchangé

- perpétuelle : 42 €
- 30 ans : 16 €
- 15 ans : 8 €

✓ Plaçage : (inchangé)

- <25 m²: : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ Prêts des salles et du matériel :

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 40 €/jour
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)

- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes, sans chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée : 150 €
 - le week-end : 350 €
 - location de la salle des fêtes, avec chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée 200 €
 - le week-end 500 €
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j

✓ **Le forfait des fournitures scolaires** : 80 € (inchangé)

✓ **Services périscolaires** : (inchangé)

- Cantine :
 - Repas enfant : 3.20 €
 - Repas des commensaux : 4,60 €

- Garderie : (inchangé) payante à partir de 16 h 30

| Nombre d'enfants à charge | Revenus 2018 | | |
|---------------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Inférieurs à | Ne dépassant pas | Supérieurs à |
| 1 enfant | 21.087 € | 46.861 € | 46.861 € |
| 2 enfants | 24.080 € | 53.513 € | 53.513 € |
| 3 enfants | 27.073 € | 60.165 € | 60.165 € |
| Premier enfant | 1,50 € / jour | 2,10 € / jour | 2,70 € / jour |
| Autres enfants | 0,75 € / jour | 1,05€/jour | 1,35 € /jour |

Subventions :

- Comité des fêtes : 1 000 €
- La Corrua : 900 €
- PACIMLS, Lutte contre les frelons asiatiques : 100 €

Budgets primitifs :

a) Budget principal :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020. Il est équilibré en investissement à la somme de 1.004.507 € et en fonctionnement à la somme de 549.620 €. Il intègre l'acquisition de panneaux de signalétique, la révision du PLU, la participation pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Nay, le programme de voirie 2020, l'aménagement piétonnier de l'avenue du Béarn, la restauration du Calvaire (station 1 à 4), acquisition de matériel. Au niveau des recettes, on remarquera essentiellement le désengagement progressif de l'Etat dont les dotations ont diminué d'environ 30% au cours de dernières années. La taxe d'habitation n'étant plus modifiable, il ne reste donc comme variable d'ajustement que la taxe foncière. Le conseil décide de ne pas en modifier les taux qui actuellement se situent dans la moyenne des communes limitrophes.

b) Camp de tourisme:

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020. Il est équilibré en investissement à la somme de 26.873 € et en fonctionnement à la somme de 28.001 €. Il intègre la réfection des peintures, le renouvellement de mobilier et la réfection des douches des gîtes.

Le remboursement des frais de personnel est fixé à 3.638 €.

Il est à noter que nous verserons la dernière annuité des emprunts en cours qui s'élève à 4.586 €. Ce désendettement permettra d'effectuer dans l'année qui vient les travaux de maintenance des chalets.

Pour permettre aux gérants de surmonter les difficultés de trésorerie dues au COVID 19, le conseil vote l'étalement du règlement du solde de la redevance 2019.

c) Locaux commerciaux:

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 15.640 € pour la section de fonctionnement et à 12.624 € pour la section d'investissement.

Le conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

Le salon de coiffure ayant cessé toute activité durant la période de confinement, il est décidé de l'exonérer de tout loyer pour cette période.

Marché à bons de commande

La commune passera un marché à bons de commande pour assurer les divers travaux de voirie. L'appel d'offre sera rapidement publié.

Eclairage des escaliers de la rue Delette

Le SDEPA a été sollicité pour mettre en place l'éclairage de ce passage. Cet éclairage s'appuiera sur le mur d'un riverain qui a donné son accord. Le budget est de 14.295 € avec une part communale de 8.592 €.

Délégation du conseil municipal au Maire

Une partie des compétences du conseil est déléguée au Maire pour faciliter le travail au quotidien. La procédure est courante et les domaines concernés sont encadrés par la loi.

Désignation des délégués au sein de :

a. Ass Chemin de Saint Jacques

- Mme DUHOURCAU

b. Bastides 64

- Mme DUHOURCAU

- M. CAZUS

- Mme L'HARIDON

c. SDEPA

- Titulaire : M. CAZUS

- Suppléant : M. LABESBIE

d. ADEM

- Titulaire : M. CAZUS

- Suppléant : M. BOITEAU

- e. Conseil d'école :
 - *Le Maire*
 - *Mme MAGENDIE*

- f. Correspondant défense
 - *M. GRACIAA*

Membres du CCAS

- *Mme BONNEFON*
- *Mme BETRAN*
- *Mme VISSIERES*
- *M. LUCCHINI*

Commission des impôts

Le conseil établie une liste de contribuables, en nombre double, pour permettre au directeur départemental des finances de nommer les membres de cette commission.

Supports réseau téléphonique

La société Orange a été maintes fois sollicitée pour remettre en état diverses lignes téléphoniques aériennes. Son intervention pourrait débuter vers le 7 juillet.

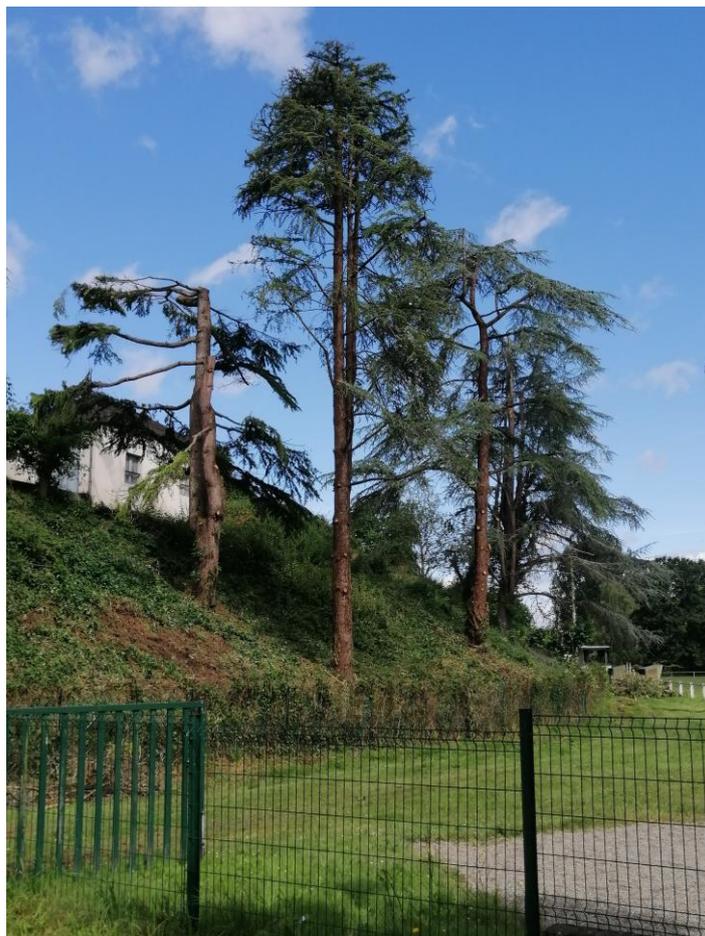


CONCERT DU NOUVEL AN





« BONNE PLANQUE A LA CAMPAGNE » par la compagnie « A tire la rideau »



NETTOYAGE ET ELAGAGE DES ARBRES PRES DU STADE



CEREMONIE DU 8 MAI

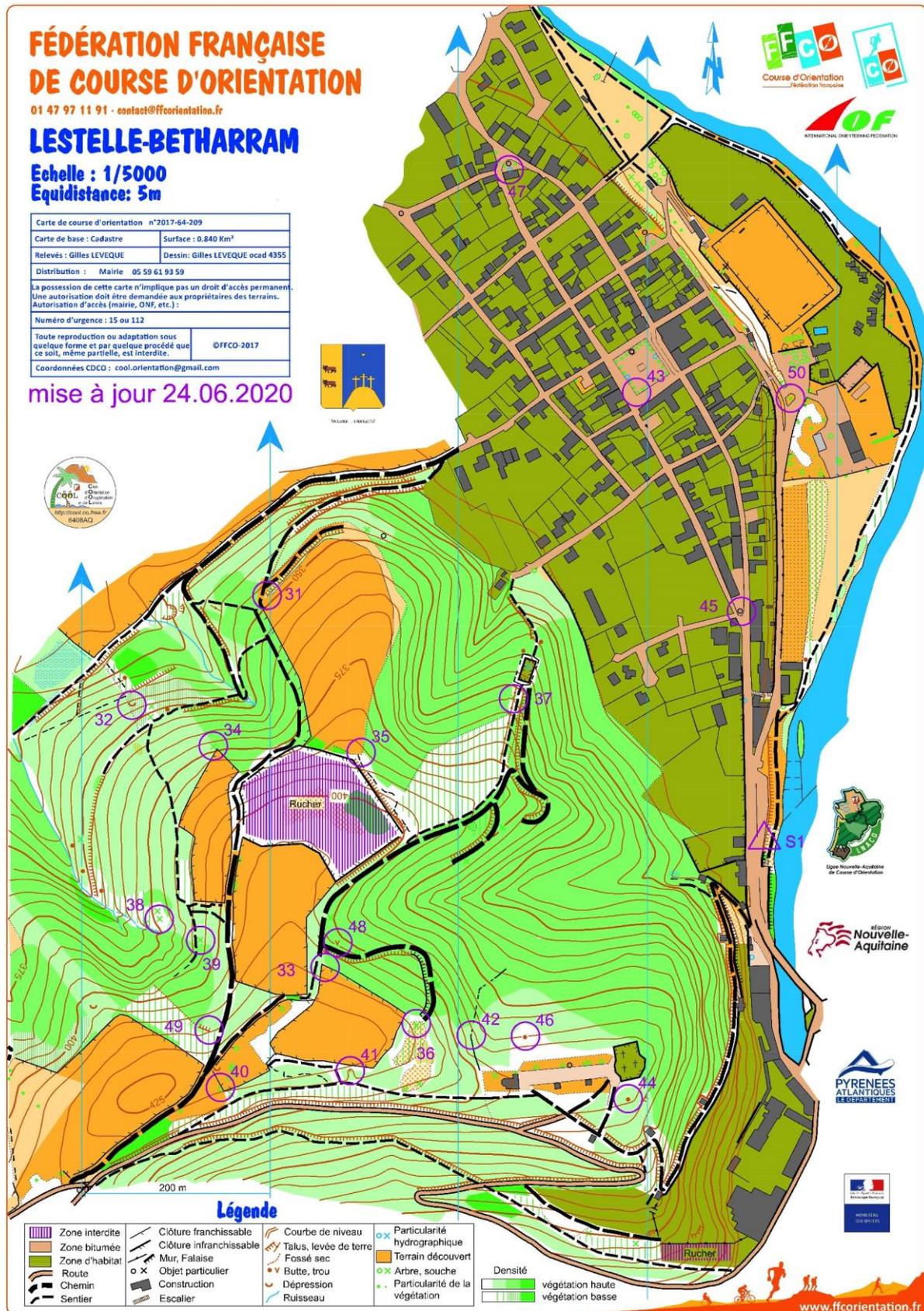


SUITE DE LA RESTAURATION DU CALVAIRE

LE NOUVEAU PARCOURS D'ORIENTATION

Le tracé du parcours d'orientation a été mis à jour. Ouvert à tous et à consommer sans modération, avec ou sans boussole !

Le parcours se veut ludique et éducatif pour une sortie avec ou sans enfants qui vous initiera à l'orientation et à la découverte de notre patrimoine naturel. Des petits livrets seront à votre disposition à la Mairie pour plus d'explications.



LE CENTRE DE LOISIRS PINOCCHIO

Ecole de Montaut – 64800 MONTAUT

Si dans les années précédentes les enfants devaient avoir entre 3 et 11 ans nous avons la possibilité maintenant de les accueillir avant 3 ans et après 11 ans.

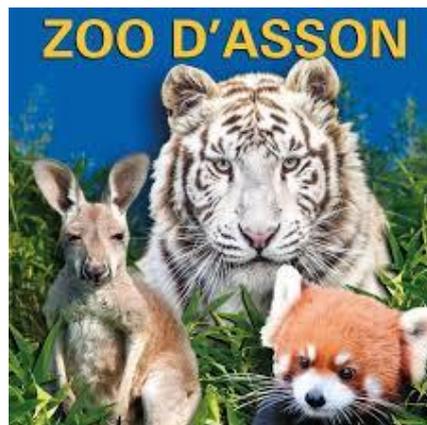
Cet été, Pinocchio accueillera vos enfants
du lundi 6 au vendredi 31 juillet inclus
du lundi 17 au vendredi 28 août inclus

INSCRIPTIONS :

- au **Centre** tous les mercredis de 9h à 17h
- au téléphone au **06 44 80 67 76**
- par mail à l'adresse suivante : alsh.pinocchio@laposte.net

Possibilité de s'inscrire la demi-journée, une demi-journée avec le repas ou la journée complète.

Voici le programme des ACTIVITES ETE 2020



Lors des sorties **Escalade, Escalad'arbres, Kayak et Paddle** un accueil sera quand même assuré au Centre. Une attestation « **savoir nager** » sera demandée pour ces deux dernières activités.

Pour la Piscine pas besoin d'attestation, un Surveillant de Baignade sera présent avec nous.

De nombreux déplacements se feront à vélo pour ceux qui en ont un (casque obligatoire).

UNE AIDE SCOLAIRE sera mise en place en dehors des temps d'activité pour ceux qui le souhaitent.

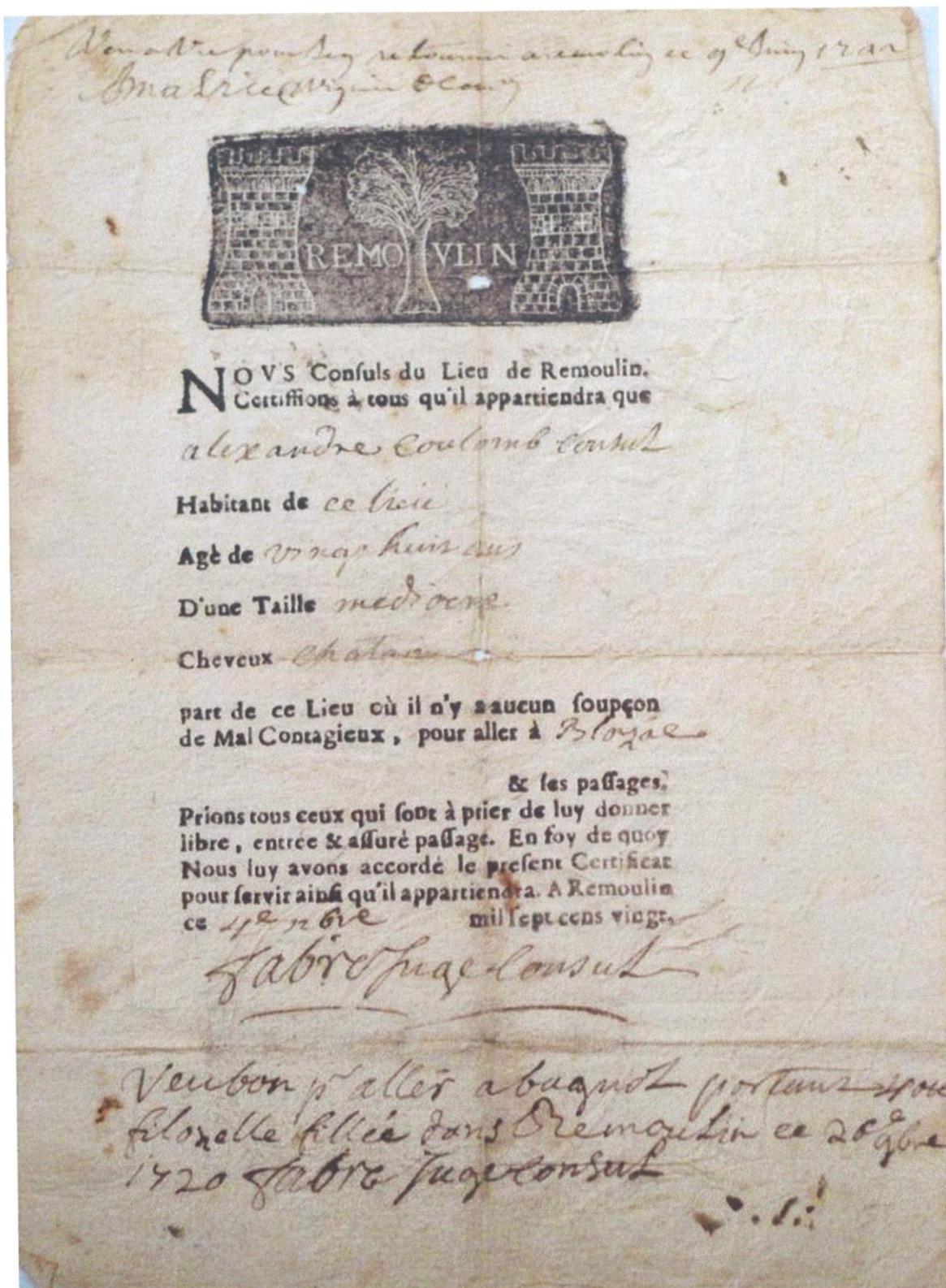
Pour les – de 6 ans, une activité manuelle ou d'éveil sera proposée quand le programme n'est pas adapté à leurs capacités.

L'équipe d'animation se donne le droit de modifier ce programme en fonction de la météo.

| DATES | ACTIVITES | |
|---------------------|---|--|
| | Matin | Après-midi |
| Lundi 6 juillet | ACTIVITE MANUELLE <i>Les jumelles requins</i> | ESCALADE limité à 9 enfants de + de 8 ans supplément sortie 3,50€ à Saint Pé de Bigorre |
| Mardi 7 juillet | JOURNEE ENVIRONNEMENT <i>Atelier peinture pied + Autour de l'abeille</i> | |
| Mercredi 8 juillet | ACTIVITE MANUELLE <i>Le monde de Dory</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Jeudi 9 juillet | CINEMA <i>Rétroprojection au centre</i> | JEUX SPORTIFS à base d'eau |
| Vendredi 10 juillet | ACTIVITE MANUELLE <i>Eventail fruits</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Lundi 13 juillet | ATELIER EXPERIENCE SURPRISE | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Mardi 14 juillet | FERIE | |
| Mercredi 15 juillet | JOURNEE PIRATE | |
| Jeudi 16 juillet | VISITE DES GROTTES DE BETHARRAM supplément sortie 3,50€ | |
| Vendredi 17 juillet | CINEMA <i>Rétroprojection au centre</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Lundi 20 juillet | ACTIVITE MANUELLE <i>La chevelure fleurie</i> | QUIZZ MAGIQUE <i>Au parc à Montaut</i> |
| Mardi 21 juillet | CINEMA <i>Rétroprojection au centre</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Mercredi 22 juillet | VISITE DU ZOO D'ASSON supplément sortie 3,50€ | |
| Jeudi 23 juillet | YOGA + RELAXATION | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Vendredi 24 juillet | SAUVONS LA PLANETE !!! | |
| Lundi 27 juillet | ACTIVITE DESSIN <i>La frise des figurines</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Mardi 28 juillet | ACTIVITE MANUELLE <i>Le nénuphar</i> | LA MUSIQUE DANS LA PEAU <i>Au parc à Montaut</i> |
| Mercredi 29 juillet | CINEMA <i>Rétroprojection au centre</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Jeudi 30 juillet | ESCALAD'ARBRE à 9 enfants de + de 8 ans avec SPORT NATURE basé à Saint Pé de Bigorre supplément sortie 3,50€ limité | |
| Vendredi 31 juillet | LA BATAILLE NAVALE | JACQUES A DIT <i>Au parc à Montaut</i> |
| Lundi 17 août | CINEMA <i>Rétroprojection au centre</i> | FAIS TON PUZZLE !!! |
| Mardi 18 août | PETIT DEJ + PREPARE TES GLACES A L'EAU | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Mercredi 19 août | ACTIVITE PEINTURE + PREPARATION DE LA BOOM | BOOM avec DJ CloClo et DJ Méli !!! |
| Jeudi 20 août | MATINEE CROSS AU CENTRE | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Vendredi 21 août | LA MUSIQUE DANS LA PEAU | LUCKY LUKE <i>Au Parc à Montaut</i> |
| Lundi 24 août | JOURNEE BOULANGERIE AVEC YORICK GASIS <i>Fabrication de pains, chocolats et chouquettes !!!</i> | |
| Mardi 25 août | L'ART DANS LES BULLES | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Mercredi 26 août | KAYAK OU PADDLE limité à 9 enfants pour chaque activité de + de 8 ans avec SPORT NATURE basé à Saint Pé de Bigorre supplément sortie 3,50€ | |
| Jeudi 27 août | CINEMA <i>Rétroprojection au centre</i> | PISCINE au camping de Lestelle-Bétharram (déplacement en vélo pour ceux qui en ont un) ou JEUX D'EAU |
| Vendredi 28 août | JOURNEE PLAGES jeux, animations : fin de l'été 2020 | |

Laissez-passer officiel durant la grande épidémie de 1720

Trois siècles avant l'épidémie du nouveau coronavirus, les Français devaient déjà remplir des attestations de déplacement, en témoigne cette archive de 1720 repérée par un historien.



Aussi inhabituelle que cette situation puisse nous paraître, elle n'est pourtant pas inédite. La preuve avec cette attestation de déplacement datée du 4 novembre 1720, vendue par la librairie parisienne *Traces Écrites* et ~~partagée sur Twitter ce mercredi 22 avril~~ par Jérémie Ferrer-Bartomeu, docteur en histoire, diplômé de l'École des Chartes et enseignant-chercheur à l'université de Neuchâtel en Suisse.

Elle autorise le déplacement d'un certain Alexandre Coulomb pour rejoindre la ville de Blauzac depuis sa localité de Remoulins, dans le Gard, dont les belles armes ornent le haut de la feuille. Et atteste qu'il n'y a dans ce lieu, "aucun soupçon de mal contagieux".

Pas de Covid-19 à l'époque, mais une épidémie de peste partie en 1720 du port de Marseille, qui fit plus de 100.000 morts. "Les épidémies de peste et de choléra sont endémiques à cette époque", raconte Jérémie Ferrer-Bartomeu au *HuffPost*. "L'encadrement médical était très faible, donc il n'y avait pas d'autres choix que d'interdire les déplacements. On a même tenté de confiner la ville de Marseille, comme l'évoque Marcel Pagnol dans *Les Pestiférés*."

Si ce document daté d'il y a 300 ans surprend de par son écho avec notre quotidien de confinés, il est pourtant plutôt commun à l'époque, avance l'historien. "Ces attestations de déplacement sont relativement courantes du XVIe au XVIIIe siècle. Les mobilités sont contraintes, les habitants ne se déplacent pas et ne passent pas les portes des villes comme ils veulent", poursuit Jérémie Ferrer-Bartomeu.

"Le caractère officiel de ce document, imprimé puis complété de façon manuscrite, montre que la situation est grave", et Alexandre Coulomb ne se déplace certainement pas "par plaisir" mais plutôt pour demander de l'approvisionnement à ses confrères de Blauzac ou évoquer la question de la sûreté des rues, avance le chercheur.

Si les dispositifs de contrôle des mobilités ont tendance à être systématisés à l'époque, preuve de l'importance grandissante de la surveillance de l'État sur les individus, ils sont renforcés en temps de crise. "En contexte épidémique, se déplacer sans attestation pouvait aller jusqu'à la mort. Si le territoire était mis en quarantaine, vous pouviez être fusillé ou pendu", assure Jérémie Ferrer-Bartomeu.

300 ans plus tard, la peine est plus clément. Se déplacer dans les rues françaises sans autorisation dérogatoire en pleine épidémie de Covid-19 est passible d'une amende de 135€.

COMMISSION TOURISME

La période que nous avons traversée n'a pas été propice au tourisme, nous le savons bien.

Mais alors que nos "petites" promenades nous permettaient de découvrir au détour d'un chemin, quelque nouvelle fleur que nous n'avions encore jamais remarquée, le camping a vu fleurir deux nouveaux hébergements pour les vacances.

Il s'agit de petites maisons en toile, posées sur pilotis, où l'on peut distinguer plusieurs pièces et chacune agrémentée d'une terrasse en bois.

Sandrine et Nicolas, les gérants, ont donc mis cette période à profit pour continuer à augmenter la qualité et la diversification de l'accueil du Camping le Saillet. (<http://www.camping-le-saillet.com>)

Quelques améliorations ont été apportées dans les chalets, des peintures extérieures refaites par les employés municipaux, cela en attendant des travaux de plus grande envergure prévus l'an prochain pour rafraîchir ces habitats qui commencent à prendre de l'âge...

Souhaitons à nos gérants que la saison d'été soit des plus agréables et fructueuses.

L'office de tourisme ré-ouvre ses portes à Lestelle pour la période estivale 7 jours sur 7, de 9h à 13 h.

Prenez soin de vous, profitez tout en restant vigilants.

Bel été à toutes et à tous,

Muriel Bonnefon

LA PISCINE

Ouverte du 1^{er} juillet au 31 août

Gratuite pour les habitants de Lestelle-Bétharram et Montaut, si vous souhaitez en profiter vous devez vous inscrire à la Mairie qui vous délivrera un bracelet jaune, (contre caution). Celui-ci vous permettra d'y accéder mais uniquement les jours de présence du surveillant de baignade et de 14h à 19 h.

En fin de saison, le bracelet sera rendu en Mairie et la caution restituée.

- Les caleçons de bain sont interdits, seuls les slips de bain sont autorisés.
- Enlevez vos chaussures avant d'entrer !
- RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES COVID 19 !

Vous aurez également accès aux WC uniquement.

L'accès au snack/bar est ouvert entre 14h et 19h.

Piscine communale

Dispositions spéciales COVID 19

ACCES LIMITÉ

Nombre maximum de personnes autorisées sur le site :
50 personnes

Accès interdit aux personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs

OBLIGATOIRE

- Pédiluve avant de rentrer dans l'enceinte
- Douche **savonneuse** avant de rentrer dans le bassin
- Respecter les distances entre chaque groupe

INTERDIT

- Jeux dans le bassin : ballon, frites, ...
- Se poser sur la plage autour du bassin sans serviette

LES ASSOCIATIONS

L'APE DE L'ECOLE PUBLIQUE

L'APE de l'école de Lestelle-Bétharram a subi, comme vous tous le confinement imposé par le coronavirus. Nous avons donc dû annuler nos quelques manifestations prévues: ventes de gâteaux, repas, et même la fête de l'école !

Le voyage scolaire n'a malheureusement pas eu lieu.

Mais beaucoup de nos enfants ont retrouvé avec plaisir le chemin de l'école malgré les mesures de distanciation et nous restons motivés pour la rentrée de septembre.

Nous espérons en cette occasion pouvoir organiser un repas de retrouvailles et d'accueil avec les parents et l'équipe enseignante et proposer de nouvelles manifestations pour réunir les habitants de Lestelle et des environs et surtout pour aider les maîtresses dans les nouveaux projets de l'école.

En attendant de vous revoir bientôt, bonnes vacances à tous!!!

L'équipe de l'APE.

L'ECOLE PUBLIQUE

Après de nombreuses semaines confinées, les classes ont été réorganisées selon le protocole sanitaire début mai pour recevoir les élèves. Avec 4 m² par élève, les places étaient chères.

Nous avons réussi à placer 6 tables en maternelle, 7 en cycle 2 et 8 en cycle 3. Nous avons reçu 5 élèves de Grande Section, 7 de cycle 2 et 8 de cycle 3.

Suite à un nouveau protocole fin juin, nous avons pu augmenter les places pour recevoir tous les élèves en classe.

Rendez-vous en septembre pour une rentrée que nous espérons sereine.

La Directrice, Mikaëla Videau

PIÉMONT ANIMATIONS

Piémont Animations est une association ouverte à toute forme d'animation culturelle, sportive ou ludique, qui souhaite être réalisée à Lestelle et ses alentours.

Depuis septembre 2019, nous avons participé à la préparation du festival Flamenco et nous avons facilité la mise en place de trois ateliers : Zumba, Peinture et Modelage.

Malheureusement, du fait de la pandémie, nous n'avons pu profiter de ces activités que durant deux trimestres, le troisième n'étant plus possible, toutes activités étant stoppées net.

Mais l'association relance pour la rentrée 2020/2021 ces trois ateliers, pour enfants et pour adultes.

Zumba : Les jeudis, à 19h, à la salle des fêtes. On démarre jeudi 3 septembre !!

Peinture : Les lundis, à 16h30, à la salle de Lestelette. (Dates à convenir)

Modelage : mercredis et vendredis, à la salle de Lestelette. (Dates à convenir)

Piémont Animation et ses adhérents remercient de tout cœur ces trois artistes : Monique Duhourcau, Pierre Briant et Stéphanie de Wit, qui ont eu la générosité de partager leur savoir-faire avec de très petits groupes.

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail (piemont.animations@gmail.com) ou par téléphone au 07 61 00 01 03 si vous voulez participer à quelque atelier, adhérer à l'association, ou proposer quelque activité ou action culturelle.

LE FESTIVAL DE FLAMENCO

Pour une nouvelle saison, le festival de Flamenco ouvrira ses portes les 12 et 13 décembre prochains.

Au programme, un spectacle comique créé spécialement par Sarah Nieto que nous connaissons bien et Ana Lloris, intitulé « Teresa y Luisa de Jeré », inspiré du célèbre film Thelma et Louise. Elles seront accompagnées d'un guitariste et d'une chanteuse.

La tombola bien sûr se fera également, au profit des Lion's Clubs de Nay et de Lourdes.

Une exposition de peinture enjolivera les murs de la salle des fêtes.

Bien sûr, des informations complémentaires seront données concernant les règles de distanciation sanitaire, et tout sera fait pour pouvoir accueillir chaleureusement un public maintenant très fidèle.

LA VIE DE L'ETOILE JOYEUSE

Les premiers mois de l'année ont été comme d'habitude, rythmé par notre Galette des Rois en février et notre Assemblée Générale en Mars.

Ont été élues :

Présidente : Anne-Marie Malaganne

Trésorière : Denise Poumarou

Trésorière adjointe : Josiane Routier

Membre : Daniel Guilheneuf

Les élections ont été suivies d'un repas gastronomique au Vieux Logis. Et comme partout, les activités ont été suspendues pour cause de confinement donc, pas de rencontres au club.

Pour la reprise nous attendons le feu vert et surtout que les conditions sanitaires soient favorables à notre public qui reste fragile et à risques.

Espérons avec force qu'au mois d'octobre, nous puissions manger le traditionnel sanglier offert par les chasseurs !

Dès que le club sera rouvert nous vous attendrons nombreux pour venir jouer aux cartes et autres jeux.

Merci à tous.

Vous pouvez me joindre au : 06 71 26 19 86 ou am64.mala@gmail.com

Anne Marie MALAGANNE.

LE COMITE DES FETES

Cette année le comité des fêtes a organisé trois lotos au mois de janvier à la salle de Coarraze. Le 22 février nous recevions, la compagnie « À tire là rideau » des Hautes-Pyrénées, qui nous a joué la pièce « Bonne planque à la campagne » de Charles Istace, un moment très agréable, où humour et convivialité ont fait bon ménage !

D'autres manifestations étaient prévues, tels un vide grenier, un concert qui devait précéder les fêtes de la Saint Jean, mais la situation sanitaire en a décidé autrement.

Nous espérons vous retrouver autour d'animations diverses comme un concert de gospel et un vide grenier, dès que cela sera possible.

Toutes les personnes motivées qu'elles soient jeunes ou moins jeunes sont les bienvenues.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook et Instagram: [lestelle-betharram comité](#) .

Le comité des fêtes vous souhaite de passer un bel été !

LA CORRUDA

Amies (amis) Lestelloises et Lestellois,

Ce petit message pour vous tenir informé du maintien de la Corruda qui se déroulera cette année le samedi 5 septembre.

Nous préparons avec tout le bureau cette édition 2020 qui, à la sortie de cette période de confinement, devrait rencontrer un franc succès.

Nous vous proposons quelques nouveautés cette année : la rando partira et arrivera à la salle des fêtes de Lestelle, la marche sera rallongée de 3 km et enfin une nouvelle descente de l'Aoulhet pour le 27 km qui sera beaucoup plus roulante et moins dangereuse.

Les points de ravitaillement Isarce et Aoulhet restent inchangés, de même pour le pied du Bénac (ferme Mourichi), le point de ravitaillement de Montplaisir sera supprimé pour être déplacé au pied de l'Isarce, car toutes les catégories passent à cet endroit et enfin un 2eme ravitaillement sera rajouté pour la rando à la carrière, en plus de celui pour l'individuelle.

Malheureusement, pour respecter les règles de sécurité sanitaire, nous ne pourrons pas maintenir le repas du midi qui aurait rassemblé trop de monde dans la salle des fêtes. Par contre, un « foodtruck » (camion repas) sera présent pour vendre sandwiches et frites.

En espérant que le soleil nous honorera de sa présence pour pouvoir assurer toute la manifestation et la remise des prix à l'extérieur.

Si vous avez des connaissances autour de vous qui souhaitent intégrer la famille des bénévoles, n'hésitez surtout pas à vous manifester auprès de la Mairie ou en m'appelant au 07 89 23 72 58.

Préparez-vous bien durant l'été et à très bientôt.

Sportivement Sylvain Nicolau et tout le bureau



Bonjour à toutes et tous

Plus que jamais nous avons besoin de prendre soin de nous !!

Pratiquer une activité physique nous permet d'améliorer notre forme et notre moral et ainsi d'être plus résistants face aux virus divers et variés.

Nous sommes là pour vous aider à vous remettre en forme, à prendre soin de vous physiquement et moralement, dans une ambiance conviviale qui vous permettra de positiver.

Nous avons adapté nos pratiques aux contraintes sanitaires actuelles et c'est en toute sécurité que vous pourrez participer à nos cours, aussi bien sur Lestelle-Bétharram que sur Igon.

Un petit aperçu des activités proposées du mardi au samedi (nous contacter pour plus de précisions) :

Marche Nordique – Pilates - Renforcement musculaire – Gym du dos – Gym douce – Renforcement/Equilibre/Stretching – Circuit Training en plein air.

Nous vous assurons une approche personnalisée et professionnelle.

Les cours collectifs se déroulent au cœur du village, salle de l'Isarce pour Lestelle-Bétharram et salle des sports en bas du village d'Igon.

Les sorties de **Marche Nordique** ont lieu pour la plupart sur la plaine de Nay.

Quelques soient vos attentes, vos besoins, faites nous en part, nous avons sans doute une activité pour vous, et toutes sont proposées à des tarifs associatifs donc très attractifs.

Contact : Florence : 06 11 55 86 91
François : 06 72 80 95 97
Mail : forme.attitude@sfr.fr

LES AMIS DES SANCTUAIRES

L'association « Les Amis des Sanctuaires » regroupe des personnes de tous horizons désirant promouvoir les Sanctuaires de Bétharram et porter une petite pierre à leur entretien.

La tâche est vaste... Les Sanctuaires se composent des deux chapelles, (Notre Dame et Saint Michel Garicoïts), du musée, de la boutique et du Calvaire.

La restauration de ce dernier est en cours, une belle réalisation avec des chapelles entièrement rénovées et dont le résultat dépasse ce que nous avons imaginé.

Mais nous n'en sommes qu'à la 6^{ème} ! Les diverses subventions ont permis cette réalisation, cependant il reste à la charge de notre association des sommes importantes qu'il nous incombe de financer.

D'une part la partie des travaux non subventionnée, d'autre part l'entretien de la colline qui représente un travail colossal et onéreux. Rassurez-vous, ce ne sont pas les membres de l'association qui en ont la charge !

Mais à notre charge de faire connaître Bétharram au plus grand nombre afin de récolter des dons pour leur financement et par ailleurs trouver des bonnes volontés pour que Bétharram reste et demeure un lieu accueillant et chaleureux pour les pèlerins, ceux qui voudront s'y arrêter pour une simple visite, un moment de recueillement, ou faire un séjour à l'accueil Notre Dame.

Plusieurs chaînes de télévision se sont intéressées à notre patrimoine. Différents tournages ont été réalisés afin de faire découvrir ce joyau d'architecture et de pèlerinage au plus grand nombre. Il reste beaucoup à faire !

L'engagement est à la mesure de ce que chacun peut ou souhaite donner. Que ce soit au niveau financier ou au niveau du bénévolat.

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières à Bétharram aussi !

Si vous désirez participer à cette œuvre, nous serons très heureux d'agrandir notre cercle. Vous pouvez prendre contact

- soit au Sanctuaire qui est ouvert tous les jours
- soit avec Muriel Bonnefon au 06 73 45 87 55.

Nous souhaitons un bel été à tous,

Muriel Bonnefon

Vice-Présidente

NUMEROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public

du mardi au vendredi de **14 h 00 à 17 h 30.**

(05.59.61.93.59)

mail : comlestelle@cdg-64.fr

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

| | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|----------------|
| Le Maire | : | M. Jean-Marie BERCHON | 06.85.05.53.19 |
| 1 ^{er} adjoint | : | M. Alain GRACIAA | 06.87.92.09.82 |
| 2 ^{ème} adjoint | : | M. Jean-Marc LADESBIE | 06.31.63.89.94 |
| 3 ^{ème} adjoint | : | Mme Muriel BONNEFON | 06.73.45.87.55 |
| 4 ^{ème} adjoint | : | Mme Monique DUHOURCAU | 06.70.20.17.97 |

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF
7 jours sur 7, 24 h / 24

(09 72 67 50 64)

ETAT CIVIL

Décès :

Jean, Raymond Marie LOUSTAU 24 Janvier 2020 à Pau (Pyrénées-Atlantiques)
Bernard, Jean, Marie LARROUY 22 Avril 2020 à Aressy (Pyrénées-Atlantiques)
Gédéon, Laurent, Jean ABBADIE 1^{er} Juin 2020 à Lestelle-Bétharram
Lucienne, Pauline PASQUINE veuve BEDOURET 10 Juin 2020 à Aressy (Pyrénées-Atlantiques)
Micheline, Jeanne TERRÉE veuve BOYÉ 25 Juin 2020 à Lestelle-Bétharram

DATES A RETENIR

Samedi 8 Août Marché des producteurs – 18h Place Saint Jean

Samedi 5 septembre La Corruda – Départ salle des Fêtes

Samedi 10 octobre Peindre en Bastide – toute la journée dans le village

12 et 13 décembre Festival du Flamenco et exposition peinture



Un grand merci à notre équipe de petites mains, pour la confection des masques, Christine, Isabelle, Monique, Denise, Marie José, Marie, Sabine, Chiara, Nadine, et merci à tous ceux qui nous ont fourni tissus, fils et élastiques....

